



EDK | CDIP | CDPE | CDEP |

Schweizerische Konferenz der kantonalen Erziehungsdirektoren
Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
Conferenza svizzera dei direttori cantonali della pubblica educazione
Conferenza svizra dals directurs chantunals da l'educaziun publica

CONTEXTE

15 mai 2020

Note explicative sur la position de la CDIP concernant le message FRI 2021–2024

1. **Croissance plus forte.** Le nombre de personnes suivant une formation professionnelle ou étudiant dans une haute école va continuer de croître durant la prochaine période FRI, tandis qu'en raison de la crise COVID-19 un nombre croissant de jeunes vont quitter l'école sans solution pour la suite de leur parcours de formation. **Dans le même temps, la Suisse veut maintenir son excellence dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation et saisir les chances qu'offre le numérique. La croissance financière proposée (1,2 % pour la formation professionnelle) ne suffira pas dans ces conditions pour atteindre cet objectif ambitieux.** Quant à la croissance générale du financement de 2,2 %, elle est synonyme de stagnation. **Les cantons demandent donc instamment une croissance financière plus forte – également en raison de la pandémie.**

La Suisse ne peut se permettre de stagner en la matière. Si des taux de croissance annuels moyens de 6 % ont permis au cours des périodes de financement 2003–2006 et 2007–2011 de prendre des mesures de développement et d'investir pour préparer l'avenir, ce n'est plus le cas avec la croissance des dépenses (2,2 %) prévue pour 2021–2024. Le taux de croissance minimale (1,7 %) prévu par le Conseil fédéral en cas d'augmentation du budget requis pour la participation aux programmes européens est inacceptable. Dans ce cas, la croissance financière de la formation professionnelle ne serait même plus que de 0,9 %.

Une hausse générale du financement de 1,7 % pour le domaine des hautes écoles et de 1,2 % seulement pour le domaine de la formation professionnelle suscite l'incompréhension, comparée à la croissance décrite ci-dessus. Ces dernières années, les fonds alloués à la formation professionnelle ont déjà régulièrement subi des coupes. Il est inacceptable que sa situation se trouve une nouvelle fois péjorée par rapport à d'autres domaines de la formation.

Les conséquences économiques de la crise COVID-19 vont avoir des répercussions sur le système d'éducation et de formation. Au sortir de l'école, de plus en plus de jeunes n'auront devant eux qu'un nombre fortement réduit de places d'apprentissage. Notre système éducatif doit cependant impérativement leur offrir la possibilité d'accomplir une formation du degré secondaire II. Sinon, nous risquons d'être confrontés à une augmentation du chômage des jeunes, avec les conséquences économiques et sociales que l'on sait. Éviter cela est une priorité.

2. **Priorité aux contributions de base.** La continuité et la prévisibilité des contributions fédérales jouent un rôle essentiel pour les cantons. Toute autre approche restreint la marge de manœuvre des cantons et complique leur planification financière. **Le financement fédéral doit par conséquent s'effectuer en priorité à travers des contributions de base sûres. Le financement par projet ne doit pas se faire aux dépens de ces contributions. Les cantons demandent donc des contributions de base solides pour garantir à la formation professionnelle initiale un niveau constant.**

Les subventions liées à des projets allouées au détriment des contributions de base sont problématiques, et cela pour deux raisons: d'une part, les engagements financiers pris par la Confédération dans des domaines additionnels ne sauraient se traduire par une baisse des contributions fédérales aux missions essentielles qui font l'objet d'un financement conjoint. Or la progression du financement par projet s'effectue fréquemment aux dépens des contributions de base.

Generalsekretariat | Secrétariat général

Haus der Kantone, Speichergasse 6, Postfach, CH-3001 Bern | T: +41 31 309 51 11, F: +41 31 309 51 50, www.edk.ch, edk@edk.ch

IDES Informationszentrum | Centre d'information | T: +41 31 309 51 00, F: +41 31 309 51 10, ides@edk.ch

D'autre part, ces nouveaux projets ne figurent pas dans les budgets cantonaux. Les cantons devraient par conséquent réaliser des économies dans d'autres domaines pour dégager les montants correspondant à ces coûts supplémentaires et, une fois le financement fédéral par projet arrivé à son terme, prendre en charge intégralement leur financement. Ou alors renoncer à poursuivre ces projets, limitant ainsi leur impact.

3. **30 % de participation fédérale.** La formation professionnelle est très largement réglementée par la Confédération. Les dépenses publiques dans ce domaine sont toutefois supportées à 75 % par les cantons ([art. 59 de la loi sur la formation professionnelle \[LFPr\]](#)), ce qui est déséquilibré. Les cantons demandent par conséquent que le taux de participation de la Confédération aux coûts de la formation professionnelle soit relevé de 25 à 30 %. Cette augmentation entraînerait des coûts annuels supplémentaires pour la Confédération de l'ordre de 140 millions de francs. Pour information: le taux de participation de la Confédération est de 50 % pour la formation continue, de 30 % pour les hautes écoles spécialisées et de 20 % pour les universités (domaine non réglementé par la Confédération).

La Confédération dispose d'une large compétence réglementaire pour la formation professionnelle, qu'elle ne manque pas d'exercer chaque fois que nécessaire. Depuis 2016, elle assume de nouvelles tâches dans le domaine de la formation professionnelle supérieure. La LFPr prévoit que la Confédération participe à hauteur de 25 % aux dépenses affectées par les pouvoirs publics à la formation professionnelle. Or cette disposition va à l'encontre du principe de l'équivalence fiscale, qui veut que le degré de densité normative s'accompagne d'une participation financière appropriée.

Durant la prochaine période FRI, les cantons seront confrontés à une augmentation des coûts non cofinancés par la Confédération. Relever la part de la Confédération de 25 à 30 %, ce n'est donc pas alléger de manière générale la charge des cantons. Cette hausse permettrait bien plutôt aux cantons de renforcer leurs investissements, en particulier dans les domaines suivants:

- Les prévisions sur le **nombre de personnes en formation** font état de besoins accrus dans la formation professionnelle initiale. L'Office fédéral de la statistique table sur une progression de 11 % des effectifs de 2017 à 2027. La formation professionnelle initiale sera donc davantage sollicitée à l'avenir dans tous ses secteurs d'activité. Avec la crise COVID-19 et le recul possible des places d'apprentissage, cela signifie qu'il faudra également plus de solutions (transitoires) de type scolaire. **Les cantons vont devoir prendre des mesures pour éviter une augmentation du chômage des jeunes.**
- Augmentation du pourcentage de personnes formées:** les cantons et la Confédération ont pour objectif commun de «faire en sorte que 95 % des jeunes de 25 ans possèdent un diplôme du secondaire II». Un diplôme du degré secondaire II est un prérequis important pour une entrée réussie dans la vie active et l'accès aux offres de formation ultérieures. La formation professionnelle joue un rôle décisif dans la perspective de l'atteinte de cet objectif. En comparaison internationale, la Suisse comporte un fort pourcentage de jeunes qui terminent leur formation du degré secondaire II en obtenant un diplôme reconnu, ce à quoi la formation professionnelle contribue de manière déterminante. Selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique, ce pourcentage est actuellement de 91,2 %. Avec 94,1 % de détenteurs d'un diplôme du degré secondaire II, l'objectif des 95 % est presque atteint pour les Suisses nés en Suisse, mais il est encore hors de portée pour les étrangers nés à l'étranger (76,6 %). Il est urgent d'agir sur ce point, compte tenu de l'objectif qui est de faire bénéficier la quasi-totalité des jeunes de l'enseignement postobligatoire.
- L'intégration des adolescents et jeunes adultes arrivés tardivement en Suisse** dans le système d'éducation et de formation est une tâche urgente et complexe qui requiert un haut degré de coopération entre des autorités différentes. S'il est possible de recourir aux dispositifs existants, il est toutefois souvent nécessaire de les adapter en fonction des groupes cibles (par ex. l'orientation professionnelle ou les offres transitoires). Il s'agira ces prochaines années de prendre dans ce domaine des mesures

ciblées intervenant très tôt et de bien coordonner l'ensemble des processus, qui vont générer à court terme un important surcroît de dépenses pour les cantons.

- Les **développements technologiques** sont susceptibles de modifier en profondeur la formation professionnelle. Les semaines de confinement ont accéléré ces développements, mais aussi mis en lumière les lacunes. Il importe de faire preuve d'anticipation en saisissant les chances et en relevant les défis, ce qui suppose une stratégie à long terme. Pour que la formation professionnelle puisse progresser au même rythme que la numérisation, elle doit anticiper les changements qui affecteront les profils professionnels et les intégrer dans le développement de ses contenus. Par ailleurs, une telle évolution requiert des écoles professionnelles et des entreprises formatrices qu'elles entretiennent leurs contacts en permanence et qu'elles consacrent davantage à la formation continue.

Contact

Susanne Hardmeier, secrétaire générale de la CDIP, 031 309 51 40, hardmeier@edk.ch

201-14.2.15 / FK